

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE Séance du jeudi 30 juin 2022

Nombre de membres dont le conseil de communauté doit être composé :	63
Nombre de conseillers en exercice :	63
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance :	40
Vote par procuration :	9

L'an deux mille vingt deux, le trente juin, les membres du conseil de communauté de Grand Auch Cœur de Gascogne se sont réunis à Auch sur la convocation de Monsieur Pascal MERCIER, Président et sous la présidence de Monsieur Michel BAYLAC, 1^{er} Vice-Président.

D2022_114 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS AU GARROS

Par délibération du 27 juin 2019, le conseil communautaire a approuvé la convention relative au programme de renouvellement urbain du quartier du Grand Garros dans laquelle était prévue l'aménagement des espaces publics du secteur A (renommé « année 2022 ») qui correspondront aux :

- Sous-secteur 1 : Aménagement du carrefour rue Jeanne d'Albret - rue Abel Gardey ;
- Sous-secteur 2.1 : Aménagement de la rue Abel Gardey en voie primaire ;
- Sous-secteur 8S : Aménagement d'espaces transitoires pour les logements privés ;
- Sous-secteur 9 : Aménagement d'espaces publics autour de la centralité.

La convention prévoyait une maîtrise d'ouvrage Ville d'Auch et un financement par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Une première tranche de travaux, correspondant aux secteurs 2.1 et 8S, va démarrer en 2022 pour un coût prévisionnel de 2 003 242,25 € HT comprenant :

- 50 805,00 € d'acquisition ;
- 1 704 700,00 € de travaux ;
- 247 737,25 € d'honoraires de maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre du transfert de compétence instauré par la loi Notre, la ville d'Auch pilotera l'ensemble de l'opération et l'Agglomération supportera le coût des travaux sur les réseaux humides (AEP, EU et EP), dont le coût prévisionnel s'élève à 624 381,00 € HT.

Cette opération peut également bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Dans ces conditions, après délibération, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les travaux sur les réseaux humides prévus dans le cadre de l'aménagement des espaces publics du Grand Garros - secteur A - tranche 1 ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :
Coût estimatif : **624 381,00 € HT**
Etat-ANRU (40 %) : 249 752,40 €
Etat-DSIL (40 %) : 249 752,00 €
Autofinancement (20 %) : 124 876,60 €
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat pour la financer ;
- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer les documents y afférents.

Le Président,

Pascal MERCIER.

